PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification approuvée

Wintzenheim

3c. Règlement-document graphique
Partie Logelbach

Modification n°3

Approuvée par délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2022.

Le Maire

Mai 2022

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
PARTIE LOGELBACH

N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
22	Elargissement et aménagement de la RD 83	Collectivité européenne d'Alsace
25	Aire d'accueil des gens du voyage	Commune
26	Elargissement de la rue des Trois Epis	Commune
27	Aménagement du carrefour RD 11 RD 1bis	Collectivité européenne d'Alsace
36	Aménagement d'une déchetterie intercommunale	Communauté d'Agglomération de Colmar

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

alignement obligatoire

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

plantations à réaliser

arbre remarquable

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme

bâtiment à protéger

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernés	Programme
1	rue Sainte Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois–Epis à Logelbach	S.18 116 à 118-78-115	UC	3890 m²	